

# AVEC FACILIPASS, VOS CLIENTS VONT FACILEMENT VOUS ADORER !



## OFFRE TOUT INCLUS

vous proposez à vos clients des offres comprenant : équipement, régulation, pose, entretien, extension de garantie à 3 ans.



## LARGE GAMME DE CHAUDIERES ET POMPES À CHALEUR

Chaudière gaz murale/sol, chaudière biomasse, PAC simple/double services



## ACCOMPAGNEMENT DE A À Z POUR VOUS ET VOS CLIENTS

Un Service Clients dédié au montage des dossiers C2E, ANAH et prêt bancaire.

Une mise à disposition des supports de vente.



POUR EN SAVOIR PLUS,  
CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER AU :

► N°Cristal 09 69 32 70 97

APPEL NON SURTAXÉ

OU PAR EMAIL :

facilipass@serviceclient.butagaz.fr

LES PACKS  
**FACILIPASS**  
PAS FACILE DE S'EN PASSER !

LES PACKS CHAUDIÈRE ET POMPE À CHALEUR FACILIPASS SONT DES OFFRES PROPOSÉES PAR BUTAGAZ EN PARTENARIAT AVEC LA CAPEB  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

# VOUS SOUHAITEZ PROPOSER LE PACK FACILIPASS À VOS CLIENTS ?

## 1 Proposez une offre adaptée à chacun de vos clients

### REEMPLACEMENT DE CHAUDIÈRE FIOUL, GAZ OU CHARBON

CONDITIONS DE RESSOURCES <sup>(1)</sup>		TRÈS MODESTES	MODESTES	AUTRES
<b>Pack Chaudière gaz Facilipass</b>	Matériel + pose	<b>À partir de 16 €</b>	<b>À partir de 376 €</b>	<b>A partir de 35 €/mois (sur 60 mois)</b>
	Entretien		À partir de 12 €/mois	
<b>Pack Chaudière biomasse Facilipass</b>	Matériel + pose	<b>À partir de 2 050 €</b>	<b>A partir de 61 €/mois (sur 60 mois)</b>	<b>A partir de 157 €/mois (sur 60 mois)</b>
	Entretien		À partir de 16 €/mois	
<b>Pack Pompe à chaleur air/eau Facilipass</b>	Matériel + pose	<b>À partir de 326 €</b>	<b>A partir de 29 €/mois (sur 60 mois)</b>	<b>A partir de 124 €/mois (sur 60 mois)</b>
	Entretien		À partir de 16 €/mois	

Tarifs et aides soumis à variations selon modèles et options. Plus d'informations sur les devis Pack chaudière et pompe à chaleur Facilipass

(1) Conditions de ressources détaillées selon l'Anah : [anah.FR](http://anah.FR)

## 2 Rejoignez notre réseau de partenaires

<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>PG INSTALLATION (Professionnel du Gaz) pour l'installation de chaudière gaz.</li><li>RGE dans le domaine chaudière condensation ou micro-cogénération gaz , domaine PAC et/ou domaine biomasse.</li></ul>
<b>Adhésion</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>Vous contactez le Service Clients par téléphone ou par e-mail (<a href="mailto:facilipass@serviceclient.butagaz.fr">facilipass@serviceclient.butagaz.fr</a>).</li><li>Vous recevez une convention de partenariat à retourner signée et accompagnée des justificatifs demandés.</li><li>Vous recevez, après validation de la convention, votre Welcome Pack (bons de commande, brochures, modèles chaudières et PAC).</li></ol> <p><b>A préparer avant de contacter votre conseiller, une copie des justificatifs suivants :</b> Extrait k-bis (de moins de 3 mois) Pièce d'identité du dirigeant • RIB de la société • Certificat PGI • Certificat RGE • Liasse fiscale • Dernier statut de la société.</p>
<b>Ventes</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>Vous présentez l'offre Pack FACILIPASS à votre client.</li><li>Vous complétez le bon de commande et le faites signer par votre client.</li><li>Vous envoyez le bon de commande à Butagaz.</li></ol>
<b>Dossier de financement</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>Le conseiller Butagaz contacte votre client pour monter les différents dossiers (C2E, ANAH, financement) et vérifie son éligibilité à l'offre Pack FACILIPASS.</li><li>Le conseiller vous informe dès que vos dossiers ont été acceptés par les différents organismes.</li></ol>
<b>Dossier énergie</b>	Le conseiller propose de manière optionnelle et non obligatoire la souscription à un contrat d'énergie Butagaz à votre client.
<b>Travaux</b>	Vous réalisez les travaux et la facturation du chantier.
<b>Règlement</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>Vous renvoyez l'attestation sur l'honneur (AH) et le procès verbal de réception complétés et accompagnés de la facture des travaux.</li><li>Butagaz vérifie que les éléments sont conformes.</li><li>Vous recevez le paiement de votre chantier : sous 72h pour les prêts bancaires après validation de la banque, sous 3 semaines pour les C2E après validation de Butagaz et sous 2 à 3 semaines pour la Prime ANAH après validation de l'ANAH.</li></ol>